

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2025_091

Séance du 27 octobre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ le 27 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, M. Mahmoud BEN KACHOUT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, M. Pascal RENOUE, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude ÉVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU.

Absents excusés :


Mme Ingrid LIÉNARD donne pouvoir à M. Jacky DECERS
M. Louis-Jean de NICOLAÏ donne pouvoir à M. Philippe DELAUNAY
M. Jean LE GALLET donne pouvoir à Mme Françoise CHANTOISEAU
M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE
M. Michel NÉRON donne pouvoir à M. Jean-Claude AMY
M. Jean-Paul TRICOT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU

Absent :

Mme Anaïs HERIN

Secrétaire de séance : Mme Corinne BOUREL

Membres : En exercice : 28
Présents : 21
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 01/11/2025
Publié le 
ID : 072-200077162-20251027-2025_091-DE

• PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE-CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTÉ DES AGENTS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

VU le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

VU l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

VU l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

VU le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du Comité social territorial du 6 octobre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **DONNER** mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

La Secrétaire
Mme Corinne BOUREL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture le 30 octobre 2025.
Le Maire : Béatrice LATOUCHE



Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 01/11/2025
Publié le
ID : 072-200077162-20251027-2025_091-DE

